

Charge le pouvoir exécutif de l'exécution du présent décret. (*Vifs applaudissements.*)

(L., 6 juin., et P. V.)

M. DE ROBAULX : Conformément au règlement, je demande que mon vote motivé soit inséré au procès-verbal. (L., 6 juin.)

M. FORGEUR : Tous les votes motivés.

(L., 6 juin.)

M. LE PRÉSIDENT : Tous les votes motivés seront insérés textuellement au procès-verbal.

(P. V.)

Proposition tendant à nommer une députation chargée d'offrir la couronne de la Belgique à S. A. R. le prince de Saxe-Cobourg.

M. LE PRÉSIDENT : Voici une proposition qui vient d'être déposée sur le bureau :

« Les soussignés proposent au congrès de désigner neuf de ses membres qui, avec le président du congrès, iront faire connaître au prince de Saxe-Cobourg le décret qui l'élève au trône de la Belgique, et lui offrir la couronne.

» F. MEEUS. OSY. »

(L., 6 juin.)

lettre datée du 9 juin, et je suis bien sensible aux sentiments que vous m'y exprimez.

» Veuillez croire que si les événements politiques me conduisent bientôt au milieu de vous, je tâcherai de vous prouver, par les soins les plus assidus et les plus constants, ma vive sollicitude pour le bien-être et la prospérité des habitants de Bruxelles.

» Messieurs,

» Votre très-dévoué,

» LÉOPOLD. »

(M. B., 30 juin.)

(1) La députation du congrès fut rendue à Londres, le 8 juin au soir, le lendemain de l'arrivée de MM. Devaux et Nothomb, nommés commissaires du gouvernement près de la conférence *. Plusieurs de ses membres correspondaient avec le régent ; nous donnons ici des extraits de deux lettres adressées par M. le baron Surllet de Chokier, au président de la députation. M. de Gerlache, qui les a publiées pour la première fois dans son *Histoire du royaume des Pays-Bas depuis 1814 jusqu'en 1830* (voir 2^e édit., tome II, pages 199 et 200). Voici ce que le régent lui écrivait sous la date du 12 juin :

« Toujours bonne réception ; toujours quelque lueur d'espérance ; mais, hélas ! pour des hommes si souvent trompés, c'est bien peu. Entretemps, nous sommes ici au milieu des passions qui s'agitent et qui ne nous laisseront pas, je le crains, le temps d'amener les choses à bien. Hier, depuis huit heures du soir jusqu'à une heure après minuit, j'ai reçu d'Anvers trois avis différents, pour me prévenir que, contrairement à mes ordres les plus formels, l'on continue les travaux d'attaque contre la citadelle. Le ministre de la

* Voir tome IV, page 316 ; à la page 318 nous faisons connaître, en note, quelques détails qui se rattachent à la négociation confiée à MM. Devaux et Nothomb.

Cette proposition est adoptée sans discussion.

(P. V.)

M. L'ABBÉ ROUCQUEAU DE VILLERAE demande qu'il soit donné des instructions aux députés qui seront envoyés à Londres. (L., 6 juin.)

Cette proposition n'a pas de suite. (L., 6 juin.)

Députation.

On procède immédiatement au scrutin pour la nomination de la députation ; en voici le résultat :

M. le comte Félix de Mérode	a obtenu	151	suffrages.
M. Van de Weyer,		137	»
M. l'abbé de Foere,		119	»
M. le comte d'Arschot,		108	»
M. Hippolyte Vilain XIII,		96	»
M. le baron Osy,		76	»
M. Destouvelles,		74	»
M. le comte Duval de Beaulieu,		69	»
M. Thorn,		67	»

Ces honorables députés sont proclamés membres de la députation (1). (P. V.)

M. LE COMTE DE QUARRÉ : Et M. le président ? (*Ce n'est pas la question.*) (E., 6 juin.)

guerre a fait partir pendant la nuit un officier pour réitérer les ordres de cesser les travaux. *Mais à quoi sert de commander quand on n'obéit pas ?* Ainsi je prévois que l'on commencera la guerre partout à la fois et malgré moi ; je suis alors curieux de voir messieurs de la conférence de Londres venir éteindre le feu quand il sera allumé. J'attends aussi MM. Périer et Sébastiani. Qu'ils y prennent garde ! quand on aura poussé la nation au désespoir, Dieu sait ce qu'il adviendra. A deux heures et demie du matin, j'ai été réveillé par une quatrième estafette qui m'apportait une dépêche de Liège, m'annonçant la résolution dans cette province d'arborer le drapeau français. Le même esprit règne dans les provinces de Luxembourg, de Namur et du Hainaut, et gagnera toutes les autres. A Bruxelles même, il en est aussi question, et c'est beaucoup. Le congrès ne peut se réunir en nombre suffisant pour délibérer **. C'est peut être un bien ; car je ne serais pas étonné s'il venait à prendre une résolution désespérée, pour peu qu'il ne vit plus de salut pour le pays dans la démarche faite à Londres. Quand des diplomates sont assemblés pour traiter et délibérer sur les affaires d'un pays, c'est dans le pays même qu'ils devraient se transporter pour en bien juger. *Je suis accablé de chagrin, car je vois noir dans l'avenir !...*

Le 16 juin, le régent répondit encore en ces termes au président de la députation :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» J'ai l'honneur de vous remercier des détails que vous avez la complaisance de me donner par votre lettre du 15, que j'ai reçue hier à quatre heures de relevée. Elle me confirme l'opinion que M. Destouvelles a, comme vous, des ex-

** L'assemblée devait se réunir le 7 juin ; c'est le 15 seulement qu'il lui a été possible de reprendre ses travaux.